



PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DU

24 mai 2023

Séance convoquée à 10h mais déplacée à 15h00 en raison d'impondérables ayant retardé l'arrivée de 3 conseillers

Conseillers présents

- Cercet Gerard, Président
- Prapant Frederic, Vice-Président
- Alario Laurette
- Chevron Damien
- Cholat Juliette
- Guigon Bernard, Secrétaire

Conseillers absents

- Blanc Jean Pierre
- Illich jean Marc
- Thiollier Agnès
-

Invitée : Andrea Périssé

Ordre du jour

- 1 Assemblée Générale : agenda et contenu
- 2 Cuve JLD
- 3 Prévention incendie
- 4 Questions diverses

==00==

1 Assemblée Générale : agenda et contenu

L'assemblée annuelle se tiendra le 30 juillet 2023 à 14h et conformément aux statuts, la convocation devra être envoyée au plus tard le 7 juillet par message électronique. Parmi les propriétaires il y en a une trentaine qui n'ont pas d'adresse électronique et qui seront donc convoqués par courrier postal.

Une réflexion est en cours pour tenir l'assemblée dans un lieu différent de l'habituel jardin du syndicat pour un meilleur confort de tous les participants et faciliter les échanges.

L'ordre du jour de l'assemblée sera découpé en trois temps :

1. Le rapport sur les activités passées, les budgets et orientations futures
2. Questions et débats découlant de cette présentation
3. Discussion et délibération des autres questions formelles jointes à la convocation, puis enregistrement des votes.

Les questions d'actualité et déclarées à l'heure actuelle sont :

- Autorisation d'achat de la cuve JL Droit.
- Ratification de l'autorisation de nouvelle activité de la Vie en Rose
- Détermination du nombre de bals annuels sur la place du village (entre 15 juin et 15 septembre) sans compter le bal de la fête des commerçants de clôture de la saison

D'autres questions seront assurément ajoutées. Notamment plusieurs levantins, membres de l'ASL ont déjà déclaré leur intention de soumettre au vote de l'AG les questions relatives à :

- L'activité de la Villa « La Mandragore ».
A ce sujet le projet des nouveaux propriétaires ayant suscité de nombreuses interrogations et même une pétition d'opposition, le conseil leur a demandé de le présenter aux levantins ce qu'ils font avec le courrier joint en annexe.
- La demande d'autorisation de tenir le petit Marché dans un espace privé.

En complément des questions du Conseil, tous les membres de l'ASL peuvent présenter des questions à insérer à l'ordre du jour, en les adressant au plus tard le 14 juin 2023 (date de réception) au bureau du Syndicat par courrier avec accusé de réception .

Chaque question devra être motivée par un dossier explicatif et destiné à être joint à la convocation de l'Assemblée Générale.

La question elle-même devra être rédigée simplement afin de permettre un vote sans ambiguïté (oui ou non).

Il est rappelé qu'aucune autre question que celles insérées à l'ordre du jour ne pourra être mise en délibération au cours de l'Assemblée Générale.

En ce qui le concerne le Conseil étudie encore l'opportunité de poser des questions liées à la sécurité incendie, l'équipement des habitations en extincteur, les fumeurs indisciplinés et la divagation des chiens, les déjections canines ...

2 Cuve M. Louis Droit

Dans la continuité des démarches entamées pour la division de la parcelle contenant la cuve de M Droit et son acquisition, le Conseil a finalement réussi à mandater un cabinet d'études (Ingénieur Béton) acceptant la mission et attends une inspection dans les prochains jours. Bien que cette citerne n'ait pas été exploitée depuis des dizaines d'années elle est actuellement partiellement remplie d'eau et de boue qu'il va falloir vider pour l'expertise.

L'eau n'a pas été pompée depuis des années et elle est difficilement utilisable en l'état. Néanmoins, toutes les possibilités pour déverser directement dans le réseau l'eau de la partie supérieure de la cuve sont en cours d'analyse. Une demande a également été faite pour qu'une partie soit récupérée en camion par les Marins Pompiers de la DGA

En dernière solution et en cas d'inaptitude au branchement au réseau il sera nécessaire de la vider dans un puits proche pour que l'eau se filtre naturellement et alimente la nappe phréatique.

En raison des difficultés rencontrées pour faire venir l'ingénieur béton, le timing est maintenant très serré pour la présentation des conclusions et des devis consécutifs lors de la prochaine assemblée au cours de laquelle la procédure d'achat devra être confirmée.

3 Prévention incendie

Une équipe d'une trentaine de « volontaires sécurité incendie » est maintenant constituée.

Après 2 sessions de formation initiale par les pompiers de la DGA les 3 et 27 avril, une quinzaine d'entre eux ont pu participer à une formation à l'utilisation d'un extincteur et d'un défibrillateur. Cette formation a eu lieu le 18 mai sur la dalle du port et deux vidéos sont accessibles sur le Forum des Levantins « Internos » sur les liens ci dessous, ou en tapant « pompier » dans le moteur de recherche du Forum :

COMMENT UTILISER UN DÉFIBRILATEUR

<https://internos.iledulevant-heliopolis.org/forums/Sujet/pompier-comment-utiliser-un-defibrilateur/>

COMMENT UTILISER VOTRE EXTINCTEUR

<https://internos.iledulevant-heliopolis.org/forums/Sujet/pompier-comment-utiliser-votre-extincteur/>

Ces volontaires - qu'il faut remercier pour leur engagement - permettront d'avoir par roulement, la présence continue de juin à septembre d'une équipe minimum qui sensibilisera les Levantins au risque incendie et pourra guider et assister les marins-pompiers de la DGA en cas d'intervention.

Leur présence permettra de prévenir et de remonter les anomalies rencontrées.

Ces volontaires seront équipés d'une casquette permettant leur reconnaissance.

L'ASL a commandé des stickers de sensibilisation sur le risque feu avec un visuel plaisant et non anxiogène qui seront généreusement distribués.

Il est rappelé qu'en cas d'alerte feu, il faut appeler **le 112**

4 Questions diverses

- Le conseil déplore les mauvais comportements des propriétaires de chiens rarement tenus en laisse et dont les déjections ne sont pas ramassées (malgré l'excellente initiative de l'UCSL de distribuer des sacs à cet usage) Lors des prochaines rencontres avec les responsables de la police municipale il sera mis l'accent sur la nécessité d'une application stricte des sanctions prévues par la réglementation.
- Les étiquettes à coller sur les compteurs électriques sont prêtes à être retirées au secrétariat du syndicat ; pour chaque adresse il a été imprimé une seule étiquette. S'il existe plusieurs compteurs électriques à la même adresse (notamment les copropriétés) le signaler au secrétariat pour impression du nombre d'exemplaires nécessaires.
- Le conseil a été informé d'un projet de festival privé mais ouvert aux levantins, qui se tiendrait en octobre prochain sur la place du Village. Il n'y est pas opposé dès lors qu'une association levantine en fasse formellement la demande et en assume la responsabilité avec le groupe organisateur.

Fin de réunion : 18h30

Prochain conseil : le samedi 17 juin 2023

Présentation du Projet à La Mandragore

Nos aspirations.

Propriétaire au Levant depuis 2018 (Villa HELIADE) nous sommes littéralement tombés amoureux de l'île et désirons à notre échelle préserver ce qui en fait sa richesse et sa différence. Tout d'abord le naturisme, l'esprit de solidarité et la bienveillance que l'on ressent tous ici.

Si nous réalisons le projet « MANDRAGORE » c'est pour l'aventure humaine que cela représente.

Nous désirons créer un lieu de connexion, de partages où chacun se sentira libre d'expérimenter des sujets divers et variés. L'hédonisme est notre seul fil conducteur.

Pour cela nous avons créé une association, LA FAVORITE, qui a pour objet social d'inventer des évènements hédonistes participatifs (spectacles vivants, stages, conférence) et qui s'autorise aussi des évènements où la sensualité sera au rendez-vous. Nous voulons proposer un espace où l'on se sent suffisamment en confiance pour expérimenter de nouveaux axes d'épanouissement.

Alors oui on peut parler de libertinage mais nous ne voulons pas d'un lieu qui accepte n'importe qui et n'importe quoi. L'association étudiera les demandes d'adhésion et aura la possibilité d'en exclure un membre. Nous souhaitons que les personnes qui viennent à la MANDRAGORE respectent l'esprit naturiste de l'île et ses fondamentaux : se connecter à la nature, apprécier le calme, accepter les contraintes sur l'eau, prendre plaisir à tout faire lentement et à se déplacer à pied.

Notre volonté n'est surtout pas de faire de « business du sexe » comme une pétition a pu le redouter, mais d'offrir à des personnes libres un lieu où elles pourront vivre cette liberté, sans nuire à autrui. La MANDRAGORE est le lieu idéal, car elle a été conçue pour recevoir des hôtes, nous avons même retrouvé des contrats de location datant des années 70! Pas besoin donc de modifier la structure ou l'agencement de la maison, en revanche nous avons voulu la mettre au goût du jour et revoir certains aspects techniques : l'isolation (changement des fenêtres par des double vitrage), l'assainissement (pas de fosse septique existante) et la mise aux normes de l'électricité.

Et comme elle dispose d'une grande pièce à vivre, nous pouvons recevoir nos hôtes dans de bonnes conditions, sans créer de nuisances sonores et encore moins visuelles. Nous serons très vigilants sur ce point.

Pour conclure nous souhaitons vraiment que ce projet apporte au Levant une image de tolérance, d'ouverture, de liberté, sans connotation négative.

Bien à vous,

Virginie LORRAIN

Marc CORREA